

# CONTRAT DE SUIVI DE PLANTATION



## Qu'est-ce que le contrat de suivi de plantation ?

Il s'agit d'un contrat concernant le suivi des jeunes plantations qui lie l'adhérent à UNISYLVA. La coopérative s'engage à réaliser dans la plantation deux visites minimum par an et ce pendant 5 ans.

À l'issue de chaque visite UNISYLVA transmet un rapport et diagnostic sur l'état de la plantation et préconise les travaux nécessaires à son développement (dégagements, regarnis, fertilisation, etc.).

À la suite de ce rapport le propriétaire confirme ou non l'intervention pour les travaux conseillés qui ne se réaliseront qu'après un devis précis du coût d'intervention transmis par UNISYLVA et accepté par le propriétaire.

## Quel est le coût ce contrat de suivi de plantation ?

Coût modique pour un service sécurisant. Il pourra être revalorisé annuellement par le Conseil d'Administration.

## Intérêts pour l'adhérent

- Vérifier régulièrement la bonne croissance de la plantation
- Être réactif vis-à-vis d'un problème sanitaire, de gibier ou climatique...
- Intervenir en dégagement dès que la concurrence s'installe
- Avoir un diagnostic réalisé par un professionnel.